



Centre national
de la musique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 17 décembre 2024

Doté de 137,6 M€, le budget 2025 approuvé par le conseil d'administration du 16 décembre, assure pour la première fois, le financement pérenne des missions du Centre national de la musique (CNM), dont le périmètre a été considérablement élargi par rapport à celui des structures fusionnées en 2020. Grâce au soutien de l'Etat, au dynamisme de ses taxes affectées et à une profonde réforme de son système d'aides, l'établissement concrétise ainsi l'ambition des pouvoirs publics et des professionnels pour une filière de la musique et des variétés toujours plus diverse, engagée dans d'indispensables transformations et conquérante à l'international.

Pour mémoire, l'équilibre du budget 2024 reposait sur plus de 28 M€ de crédits exceptionnels mobilisés pour le financement des interventions de l'établissement.

Anticipant la fin de ces ressources non pérennes, le CNM a engagé une **ambitieuse réforme** de ses programmes d'aides pour **maintenir un niveau élevé** d'interventions de **117,8 M€**, cohérent avec les besoins des secteurs et **affirmer ses priorités** en matière de **développement international** et de **transformation** de la filière, notamment en matière de transition écologique et d'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et des variétés.

Cette réforme, conjuguée à une **gestion rigoureuse** des charges de fonctionnement, ainsi qu'à la **dynamique des taxes affectées** au financement de l'établissement (taxe sur les spectacles de musique et de variétés et taxe sur la diffusion de musique en ligne, dite «taxe streaming»), permet au CNM de **pérenniser ses différentes actions** à compter de 2025.

1. UNE REFORME EN PROFONDEUR DES AIDES, POUR PLUS D'EFFICACITE ET DE SOLIDARITE

Le CNM a fait le choix d'une **rénovation profonde et ambitieuse de sa politique d'interventions**, dans le but de la rendre plus **lisible, incitative et solidaire**. Cette **réforme des aides**, qui résulte d'une concertation de plus de dix mois avec le secteur professionnel de la musique et des variétés, entrera en application dès le 1^{er} janvier 2025.

Elle prévoit le déploiement d'un **système puissant d'aide automatique** dans le champ du spectacle vivant à hauteur de **32,6 M€** (plus 5,89 M€ de reports), comme de la musique enregistrée (**4,5 M€**) représentant **60 % des aides sectorielles** bénéficiant à ces activités. Ces dispositifs encouragent, d'une part, les **investissements** des entreprises concernées dans la **production et l'innovation** et, d'autre part, leur **engagement** en faveur de la **transition écologique et l'égal accès des femmes et des hommes** aux métiers de la musique et des variétés, au moyen de **mécanismes d'incitation à l'ampleur inédite**.

La réforme accentue également la **dimension solidaire et redistributive** du schéma d'intervention, en orientant plus clairement les **aides sélectives** vers les projets et entreprises dont la contribution à la diversité et le modèle économique fragilisé requiert une intensification du soutien public. Ainsi, la part des aides sélectives sectorielles du spectacle vivant relevant du champ de la taxe est portée à **40 %** (elle était de 35 % depuis la création de la taxe en 1986), pour un montant total de **19,3 M€** et les aides sélectives à la production phonographiques (**3 M€**) seront désormais **accessibles aux structures de production des artistes**.

Dans le domaine de la **création**, le CNM sanctuarise une enveloppe de **1,4 M€** au bénéfice des **autrices, auteurs, compositrices et compositeurs** et de **1,4 M€** également pour leurs partenaires indispensables de **l'édition musicale**.

De manière générale, les aides sélectives, dans le spectacle vivant comme dans la musique enregistrée et l'édition musicale, sont remaniées en profondeur pour une plus grande ouverture à la diversité des modèles économiques et esthétiques et avec l'intégration de critères de **transition écologique, d'innovation, d'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique**, sous la forme de bonifications, pouvant aller jusqu'à 10%, ou au moyen d'un renforcement des critères d'appréciation.

2. UN BUDGET 2025 QUI PERENISE LE FINANCEMENT DU CNM ET CONSACRE UNE AMBITION POUR LA MUSIQUE ET LES VARIETES

Le Centre national de la musique déploiera en 2025 un budget de 137,6 M€, dont 117,8 M€ pour les interventions financières.

Ce budget permet de stabiliser les **moyens d'interventions** à un niveau structurel adapté aux enjeux du secteur, en particulier grâce à des aides sélectives qui représenteront en 2025 un peu plus de 47,2 M€, pour couvrir

les besoins de la filière musicale (musique enregistrée et spectacle vivant de musique et de variétés).

Grâce à ces aides sélectives, réparties entre **aides sectorielles (26,7 M€) et aides transversales (20,5 M€** pour la transition écologique, l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement international, l'innovation), la maison commune de la musique continue d'affirmer son engagement pour accompagner les entreprises de la musique et des variétés dans des contextes qui demeurent globalement fragiles et en pleine mutation, mais qui offrent aussi désormais de réelles opportunités de reprise et de croissance, notamment à l'international.

Les aides sélectives sectorielles seront déployées vers l'ensemble des secteurs d'activité, avec notamment :

- 1,4 M€ pour les auteurs et autrices/compositeurs et compositrices ;
- 1,4 M€ pour l'édition musicale ;
- 3 M€ pour la musique enregistrée (outre les aides automatiques pour la production phonographique) ;
- 300 k€ pour les disquaires indépendants ;
- 8,5 M€ pour la production de spectacles ;
- 6,5 M€ pour les salles ;
- 5,6 M€ pour les festivals.

Ces dispositifs sont accompagnés **d'aides transversales** vers l'ensemble des entreprises, à hauteur de 20,5 M€, notamment pour le soutien au rayonnement international de la filière, l'innovation, la transition écologique, l'égalité et l'inclusion ou encore la structuration professionnelle.

Outre ces aides sélectives, l'établissement assurera la gestion en 2025 de **soutiens automatiques** :

- à destination du spectacle vivant : **32,6 M€** (plus 5,89 M€ de reports) **de droits de tirage** pour accompagner les investissements dans la production de spectacles ;
- à destination de l'industrie de la musique enregistrée avec la mise en place, à compter du 1^{er} avril 2025, d'**un nouveau dispositif de compte automatique pour la production phonographique**, doté de **4,5 M€**, pour accompagner les investissements dans la production et l'édition phonographique.

Les équipes du CNM poursuivront enfin le déploiement du **plan pluriannuel de transition des salles et festivals (« Plan Lieu »)** à hauteur de **24,8 M€** et la gestion des **trois crédits d'impôts** indispensables au soutien des investissements et à la prise de risque des acteurs de l'industrie

phonographique (CIPP), du spectacle vivant (CISV) et de l'édition musicale (CIEM).

Le financement global de ce budget 2025 repose sur une estimation de **ressources pérennes**, prévues à hauteur de 99,1 M€, en progression de près de 17 M€ par rapport au budget 2024, en raison de la dynamique des taxes sur les spectacles de musique et de variétés et sur le « streaming » musical gratuit et payant.

En complément, l'ensemble des **ressources non pérennes** mobilisées pour les besoins d'interventions de l'exercice 2025 (solde du « Plan Lieux », ressources exceptionnelles et reports de gestion 2024) représente au total 38,5 M€ au budget initial 2025.

Enfin, le budget 2025 du CNM prévoit les moyens d'actions propres à l'établissement (hors interventions financières) à hauteur de 19.7 M€, couverts par la subvention du ministère de la Culture. Ce budget a été voté en légère baisse, ce qui atteste de la gestion maîtrisée de ces moyens. Ils couvrent le fonctionnement (personnel, fonctionnement courant, investissements) indispensable pour mettre en œuvre les missions du CNM, dont 3,4 M€ de dépenses directement affectées au financement des missions d'accompagnement non-financier proposées par le CNM à destination de la filière : études, veille, prospective, expertise, conseil, valorisation des données utiles à l'observation du secteur et à la gestion des aides, promotion, formation professionnelle, éditions d'ouvrage métiers, accueil et opérations en France, dont notamment dans son nouvel espace le « Zig Club » et à l'international,

A ce titre, **plus de dix études** seront conduites en 2025, contribuant ainsi à l'appui de la filière (dont une étude sur l'économie de la production dans le spectacle vivant, étude sur la diversité musicale, publication sur le volume économique de la filière à l'export), le programme des études ayant également été adopté par le conseil d'administration du 16 décembre.

Sur le volet développement de la filière à l'international, la stratégie pluriannuelle 2025-2028 adoptée par le conseil d'administration souligne l'ambition de créer dès 2025 **un effet levier** plus important pour les leaders de la musique de notre pays et faire émerger des nouveaux talents. Ceci passe non seulement par les soutiens financiers, mais aussi par le conseil et l'accompagnement.

Il en va de même pour la **feuille de route « Transitions et innovation 2025 – 2027 »**, adoptée par le CA, qui vise à accompagner la filière vers la décarbonation de ses activités, à faire des enjeux de qualité de vie et de conditions de travail (QVCT) et d'innovation technologique et d'usage des leviers incontournables au sein de l'écosystème musical, quelle que soit la taille de ses acteurs.

Enfin, **les formations professionnelles et les éditions du CNM** continueront d'être un vecteur important d'accompagnement de la structuration et de la transformation de la filière. Le CNM proposera en 2025 une solution de formation professionnelle digitalisée. La publication de six ouvrages à destination des professionnelles et professionnels est programmée tout au long de l'année.

Le CNM aborde ainsi cette année 2025 avec les capacités suffisantes pour déployer un schéma d'intervention équilibré et simplifié à hauteur des besoins structurels de la filière musicale et la volonté de poursuivre sa mission de soutien à la filière musicale dans toute sa diversité, avec le soutien de toutes les parties prenantes, de ses instances et, plus généralement, de tous les acteurs du monde de la musique et des variétés.

Contacts - Renseignements :

Centre national de la musique

Nathalie Leduc

Responsable de la communication

E : presse@cnm.fr

T : 01 83 75 26 53

Opus64 – Valérie Samuel

Aurélie Mongour

Attaché presse

E : a.mongour@opus64.com

T. 01 40 26 77 94

Centre national de la musique

151-157 avenue de France, 75013 Paris

T. 01 83 75 26 00 - cnm.fr     @le_cnm